

Le Conseil,

Vu le rapport du 14 janvier 1998, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Dans le cadre de la ZAC dite "Domaine de Paul Claudel" à Saint Priest, il a été convenu que la ville de Saint Priest céderait, à titre gratuit à la Communauté urbaine, la parcelle de terrain dont elle est propriétaire, d'une superficie totale de 1338 mètres carrés, cadastrée sous le numéro 325 de la section CZ pour 861 mètres carrés et sous le numéro 644 de la section DE pour 477 mètres carrés et constituant une partie de l'assiette foncière de l'avenue Charles de Gaulle et de la rue Michelet ;

B - Propose d'approuver ce dossier et de l'autoriser à signer l'acte authentique à intervenir ;

Vu le présent dossier ;

Ouï l'avis de ses commissions urbanisme, habitat et développement social et déplacements et voirie ;

DELIBERE

Approuve ce dossier et autorise monsieur le président à signer l'acte authentique à intervenir.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,